

**BULLETIN D'INFORMATION  
ET RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**



**DE LA PREFECTURE DE LA MARNE**

du 19 janvier 2023

**AVIS ET PUBLICATION :**

- SERVICES DECONCENTRES:
  - D.D.T.
  
- DIVERS :
  - C.H.U. de Reims

*Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique - Publications).*

# SOMMAIRE

## SERVICES DECONCENTRES

### Direction Départementale des Territoires

p 4

- Arrêté n°2023-DIV-004-IC du **10 janvier 2023** portant modification de l'arrêté préfectoral n°2021-DIV-142-IC du 3 septembre 2021 modifié portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Marne

## DIVERS

### Centre Hospitalier Universitaire de Reims

p 12

- Décision du **10 janvier 2023** portant attribution de compétences et délégation de signature

- Arrêté n°LMF/LL/RC/2023-017 du **1<sup>er</sup> janvier 2023** portant attribution de compétences et délégation de signature

# Services déconcentrés

# **Services déconcentrés**

**DDT**



**AP n° 2023-DIV-004-IC**

**Arrêté préfectoral portant modification  
de l'arrêté préfectoral n° 2021-DIV-142-IC du 3 septembre 2021 modifié  
portant composition de la Commission Départementale de la Nature,  
des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Marne**

**Le Préfet de la Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU :**

- le Code de l'environnement, notamment les articles R.341-16 et suivants ;
- l'ordonnance n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;
- l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;
- le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment son article 20 fixant la composition de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- l'arrêté préfectoral n° 2021-DIV-142-IC du 3 septembre 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Marne ;
- l'arrêté préfectoral n° 2022-DIV-69-IC du 30 mars 2022 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2021-DIV-142-IC du 3 septembre 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Marne ;
- l'arrêté préfectoral n° 2022-DIV-124-IC du 28 juin 2022 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2021-DIV-142-IC du 3 septembre 2021 modifié portant composition de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de la Marne ;
- le courrier du 29 novembre 2022 de M. Frédéric PERARD, Président de Marne Nature Environnement, demandant le remplacement de M. Michel OLIVIER, membre de l'association Marne Nature Environnement et membre suppléant de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Marne, par Mme Dominique DOREY, membre de l'association Marne Nature Environnement.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Les dispositions suivantes de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2021-DIV-142-IC modifié du 3 septembre 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Marne, lorsque la formation « sites et paysages » examine des dossiers **d'autorisation unique** concernant des projets d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent :

« 3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations :

Titulaires	Suppléants
<i>M. Jean-Marie Guichon, Chambre d'agriculture de la Marne</i>	<i>M. Raphaël Baudrillier, chargé de mission aménagement – Chambre d'agriculture de la Marne</i>
<i>M. Jean-Pierre Bourreux, Président de l'Académie nationale de Reims</i>	<i>Sans suppléant</i>
<i>M. Pierre Labat, administrateur de l'Office de tourisme du Pays d'Argonne</i>	<i>M. Jean-Marie Derouard, Président de l'Office de tourisme de Châlons-en-Champagne</i>
<i>M. Jacky Desbrosse, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>	<i>Mme Solène Allart-Destreil, chef de projet de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>
<i>M. Jérôme Collot, Chef de projet écologue Auddicé</i>	<i>Mme Laurine Casanova, chef de projet écologue Auddicé</i>
<i>M. Daniel Yon, Président de Champagne-Ardenne Nature Environnement</i>	<i>M. Michel Olivier, Marne Nature Environnement</i>

»

sont remplacées par :

« 3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations :

Titulaires	Suppléants
<i>M. Jean-Marie Guichon, Chambre d'agriculture de la Marne</i>	<i>M. Raphaël Baudrillier, chargé de mission aménagement – Chambre d'agriculture de la Marne</i>
<i>M. Jean-Pierre Bourreux, Président de l'Académie nationale de Reims</i>	<i>Sans suppléant</i>

<i>M. Pierre Labat, administrateur de l'Office de tourisme du Pays d'Argonne</i>	<i>M. Jean-Marie Derouard, Président de l'Office de tourisme de Châlons-en-Champagne</i>
<i>M. Jacky Desbrosse, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>	<i>Mme Solène Allart-Destreil, chef de projet de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>
<i>M. Jérôme Collot, Chef de projet écologue Auddicé</i>	<i>Mme Laurine Casanova, chef de projet écologue Auddicé</i>
<i>M. Daniel Yon, Champagne-Ardenne Nature Environnement</i>	<i>Mme Dominique Dorey, Marne Nature Environnement</i>

»

## **ARTICLE 2 :**

Les dispositions suivantes de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2021-DIV-142-IC modifié du 3 septembre 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Marne, lorsque la formation « sites et paysages » examine des dossiers **d'autorisation environnementale** concernant des projets d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent :

« 3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>M. Jean-Marie Guichon, Chambre d'agriculture de la Marne</i>	<i>M. Raphaël Baudrillier, chargé de mission aménagement – Chambre d'agriculture de la Marne</i>
<i>M. Jean-Pierre Bourreux, Président de l'Académie nationale de Reims</i>	<i>Sans suppléant</i>
<i>M. Pierre Labat, administrateur de l'Office de tourisme du Pays d'Argonne</i>	<i>M. Jean-Marie Derouard, Président de l'Office de tourisme de Châlons-en-Champagne</i>
<i>M. Jacky Desbrosse, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>	<i>Mme Solène Allart-Destreil, chef de projet de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>
<i>M. Jérôme Collot, Chef de projet écologue Auddicé</i>	<i>Mme Laurine Casanova, chef de projet écologue Auddicé</i>
<i>M. Daniel Yon, Président de Champagne-Ardenne Nature Environnement</i>	<i>M. Michel Olivier, Marne Nature Environnement</i>

»

sont remplacées par :

« 3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations :

Titulaires	Suppléants
<i>M. Jean-Marie Guichon, Chambre d'agriculture de la Marne</i>	<i>M. Raphaël Baudrillier, chargé de mission aménagement – Chambre d'agriculture de la Marne</i>
<i>M. Jean-Pierre Bourreux, Président de l'Académie nationale de Reims</i>	Sans suppléant
<i>M. Pierre Labat, administrateur de l'Office de tourisme du Pays d'Argonne</i>	<i>M. Jean-Marie Derouard, Président de l'Office de tourisme de Châlons-en-Champagne</i>
<i>M. Jacky Desbrosse, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>	<i>Mme Solène Allart-Destreil, chef de projet de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>
<i>M. Jérôme Collot, Chef de projet écologue Auddicé</i>	<i>Mme Laurine Casanova, chef de projet écologue Auddicé</i>
<i>M. Daniel Yon, Champagne-Ardenne Nature Environnement</i>	<i>Mme Dominique Dorey, Marne Nature Environnement</i>

».

### **ARTICLE 3 :**

Les dispositions suivantes de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2021-DIV-142-IC modifié du 3 septembre 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Marne, lorsque la formation « sites et paysages » examine les **autres dossiers** relevant de sa formation :

« 3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations :

Titulaires	Suppléants
<i>M. Jean-Marie Guichon, Chambre d'agriculture de la Marne</i>	<i>M. Raphaël Baudrillier, chargé de mission aménagement – Chambre d'agriculture de la Marne</i>
<i>M. Jean-Pierre Bourreux, Président de l'Académie nationale de Reims</i>	Sans suppléant
<i>M. Pierre Labat, administrateur de l'Office de tourisme du Pays d'Argonne</i>	<i>M. Jean-Marie Derouard, Président de l'Office de tourisme de Châlons-en-Champagne</i>
<i>M. Jacky Desbrosse, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>	<i>Mme Solène Allart-Destreil, chef de projet de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne</i>
<i>M. Jérôme Collot, Chef de projet écologue Auddicé</i>	<i>Mme Laurine Casanova, chef de projet écologue Auddicé</i>
<i>M. Daniel Yon, Président de Champagne-Ardenne Nature Environnement</i>	<i>M. Michel Olivier, Marne Nature Environnement</i>

»



sont remplacées par :

« 3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organisations :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marie Guichon, Chambre d'agriculture de la Marne	M. Raphaël Baudrillier, chargé de mission aménagement – Chambre d'agriculture de la Marne
M. Jean-Pierre Bourreux, Président de l'Académie nationale de Reims	Sans suppléant
M. Pierre Labat, administrateur de l'Office de tourisme du Pays d'Argonne	M. Jean-Marie Derouard, Président de l'Office de tourisme de Châlons-en-Champagne
M. Jacky Desbrosse, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne	Mme Solène Allart-Destreil, chef de projet de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne
M. Jérôme Collot, Chef de projet écologue Auddicé	Mme Laurine Casanova, chef de projet écologue Auddicé
M. Daniel Yon, Champagne-Ardenne Nature Environnement	Mme Dominique Dorey, Marne Nature Environnement

».

#### **ARTICLE 4**

Les dispositions suivantes de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2021-DIV-142-IC modifié du 3 septembre 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Marne de la formation spécialisée dite « **de la publicité** » :

« 3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organismes agricoles :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marie Guichon, Chambre d'agriculture de la Marne	M. Raphaël Baudrillier, chargé de mission aménagement – Chambre d'agriculture de la Marne
M. Pierre Labat, administrateur de l'Office de tourisme du Pays d'Argonne	M. Jean-Mairie Derouard, Président de l'Office de tourisme de Châlons-en-Champagne
M. Jackie Barrois, membre du Parc naturel régional de la Montagne de Reims	M. Olaf Holm, Directeur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
M. Michel Olivier, association Marne Nature Environnement	Mme Anne Ribeyre, association Marne Nature Environnement

».

sont remplacées par :

« 3) collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des organismes agricoles :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marie Guichon, Chambre d'agriculture de la Marne	M. Raphaël Baudrillier, chargé de mission aménagement – Chambre d'agriculture de la Marne
M. Pierre Labat, administrateur de l'Office de tourisme du Pays d'Argonne	M. Jean-Mairie Derouard, Président de l'Office de tourisme de Châlons-en-Champagne
M. Jackie Barrois, membre du Parc naturel régional de la Montagne de Reims	M. Olaf Holm, Directeur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Mme Dominique Dorey, association Marne Nature Environnement	Mme Anne Ribeyre, association Marne Nature Environnement

».

#### **ARTICLE 5 :**

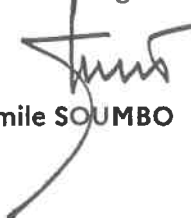
Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2021-DIV-142-IC modifié du 3 septembre 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) demeurent sans changement.

#### **ARTICLE 6 :**

M. le Secrétaire général de la préfecture de la Marne et M. le Directeur départemental des territoires de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la Marne et notifié à chaque membre de la commission.

A Châlons-en-Champagne, le 10 JAN. 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,



Emile SOUMBO

# Divers

**Divers**

**Centre Hospitalier Universitaire de  
Reims**

## **Décision portant attribution de compétences et délégation de signature**

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay,**

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.*

### **Décide :**

**Article 1 :** Madame Karine MANGEREL, Pharmacien, est chargée des fonctions de chef de service de la Pharmacie à Usage Intérieur, au Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail.

**Article 2 :** Pour l'exercice de ses attributions, Madame Karine MANGEREL dispose d'une délégation de signature, dans le respect des crédits budgétaires, pour toute commande de produits de santé d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

**Article 3 :** Le délégataire rend compte à échéance régulière au déléguant des actes réalisés.

**Article 4 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 10 janvier 2023

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/LL/RC/2023-037 le ... 19/01/23:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Karine MANGEREL	Praticien hospitalier	KM	



GROUPEMENT HOSPITALIER  
DE CHAMPAGNE



LMF/LL/RC/2023-017

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Madame Karine MANGEREL, Pharmacien, est chargée des fonctions de référent achat pharmaceutique du Centre Hospitalier Petit Lemercier à Montmirail au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Karine MANGEREL a compétence jusqu'au 31 décembre 2023 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Centre Hospitalier Rémy Petit Lemercier à Montmirail, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT et dans le respect des bonnes pratiques en matière de cumul ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Karine MANGEREL respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5** : Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> janvier 2023

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER





Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/LL/RC/2023-017 le ..02/01/23. :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
<b>Karine MANGEREL</b>	<i>Praticien hospitalier</i>	<i>KM</i>	